



COMMUNE DE SALINELLES
DEPARTEMENT DU GARD

Phase d'expérimentation

Extinction éclairage public de 23h00 à 05h00

La commune de Salinelles a lancé une phase d'expérimentation d'extinction de l'éclairage nocturne, à partir de 23heures (sans rallumage) sur l'ensemble du territoire.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche en faveur du respect de l'environnement et de la biodiversité, mais également économique.

Réduire la pollution lumineuse et ses effets néfastes.

Parmi les différents enjeux environnementaux, économiques et sanitaires de cette décision :

- Préserver la biodiversité
- Réduire les effets néfastes de la lumière nocturne sur la santé humaine
- Réduire la facture énergétique
- Contrairement aux idées reçues, l'extinction nocturne de l'éclairage public n'engendre pas plus d'insécurité. De nombreuses études démontrent qu'au contraire, les automobilistes étant obligés d'adapter leur conduite, le taux d'accidents de la route sont en nette diminution.
- Même constat en ce qui concerne les atteintes aux biens et les incivilités.

Ensemble, protégeons la nature et économisons notre énergie.

